

procédure parlementaire ne veut pas nécessairement dire un meilleur gouvernement, car on ne juge un gouvernement qu'à la valeur des lois qu'il adopte. Nous pouvons avoir une meilleure procédure pour adopter des lois plus rapidement, mais si l'opposition est régie par une procédure médiocre, elle ne peut guère faire mieux. Cela veut donc dire que le gouvernement doit présenter une législation qui répondra aux besoins du peuple au Canada.

Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce dont nous avons besoin actuellement. Peu importe le Règlement qui nous régira, peu importe les améliorations que nous y apporterons, si le gouvernement ne présente pas de meilleures lois, des mesures que le public canadien réclame et dont il a besoin, cela ne mènera à rien.

Monsieur l'Orateur, étant donné la détermination du gouvernement et la soumission des députés ministériels à accepter cet article proposé, nous sommes en droit de nous poser des questions.

Une des questions que nous nous posons—et je dois répéter que plusieurs de mes collègues de l'opposition y ont déjà pensé, comme moi, d'ailleurs—est celle-ci: Qu'est-ce que le gouvernement cache pour tant s'acharner à avoir le droit de décider seul, dans un délai très court, des lois qu'il veut faire adopter?

Si le très honorable premier ministre cherche avec tant d'acharnement à empêcher l'opposition de s'exprimer, de s'expliquer au sujet des lois qu'il présente, nous sommes en droit de croire que ces lois sont très impopulaires.

Au fait, l'honorable député de Medicine-Hat, l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Olson), déclarait dernièrement que s'il y avait une élection, il pourrait difficilement se faire réélire, parce que le gouvernement a présenté des lois impopulaires.

Le gouvernement veut, par une disposition du Règlement de la Chambre, empêcher l'opposition de s'exprimer, de donner son opinion au sujet des bills qu'il veut présenter, parce qu'il s'agit de lois impopulaires, de lois qui vont à l'encontre du bien-être de la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, c'est pour ces raisons que nous nous opposons fermement à cette procédure et à l'adoption de ce rapport, que je qualifierai de minoritaire, puisqu'un seul parti était d'accord sur la teneur de l'article 75c. Si nous nous y opposons avec tant de fermeté, c'est parce que nous craignons l'avenir que veut établir le gouvernement actuel. Et connaissant le passé du très honorable premier ministre, ainsi que celui de ses collègues les plus immédiats, j'estime, monsieur l'Orateur, que nous avons raison de craindre pour l'avenir du Canada pour l'avenir du peuple canadien.

Dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, M. Claude Ryan traite, dans un article de fond, du débat actuel et coiffe son article du titre suivant:

«Un faux pas déplorable du gouvernement Trudeau»

Dans son éditorial, M. Claude Ryan reflète presque totalement l'état d'esprit qui existe chez le peuple actuellement et il termine son article ainsi:

Tout comme en décembre dernier, les partis d'opposition peuvent compter, dans la lutte qu'ils ont entreprise contre l'article 75c, sur l'appui de l'opinion publique. Le gouvernement s'est fourvoyé en mettant cet article de l'avant. Il n'a réparé sa faute qu'à demi en cherchant, vendredi dernier, à diviser les partis d'opposition par un sous-amendement insidieux. Maintenant que cette dernière tactique—à l'exemple de celle, non moins déplorable, que représentait la motion Macdonald—a échoué, il ne reste plus au gouvernement qu'à retraire honnêtement. Sinon, l'opposition n'aura d'autre choix que de pousser jusqu'au bout la bataille qu'elle a entreprise.

Monsieur l'Orateur, que le gouvernement sache une fois pour toutes qu'en ce qui nous concerne, nous, les députés du Ralliement créditiste, nous ne sommes pas du tout contre le fait de passer l'été ici, s'il le faut, mais nous préférons plutôt passer l'été à étudier des lois visant à améliorer la situation qui prévaut au Canada au lieu de discuter une motion du gouvernement visant à restreindre la liberté d'expression des députés de l'opposition.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, j'appuie fermement l'amendement du député de Peace River. Je n'ai pas l'intention, à ce stade, de parler plus longuement au sujet du rapport du comité de la procédure et de l'organisation, mais il est possible que j'aie l'occasion d'y revenir lorsque nous étudierons ce rapport plus minutieusement.

• (5.30 p.m.)

[Traduction]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour m'opposer énergiquement au projet d'article 75c. Je ne puis mieux débiter qu'en citant un éditorial de la *Chronicle-Herald* de Halifax daté du 14 juillet:

«How not to make friends.»

Le gouvernement libéral avance gauchement et lourdement dans un champ politique miné en tentant d'imposer au règlement parlementaire des modifications qui ont un relent de clôture.

Les travaux du gouvernement national augmentent de jour en jour et les décisions en matière législative réclament plus de célérité qu'on n'en apportait jusqu'ici; aussi faut-il trouver une méthode permettant d'accélérer la procédure d'organiser le calendrier législatif d'une façon plus méthodique.

Mais l'attitude libérale—et il importe de signaler qu'un nombre appréciable de députés libéraux de l'arrière-ban y sont opposés—qui consiste à forcer gauchement l'adoption d'une limite de temps sur les débats, et donne aussi l'impression que les partis d'opposition sont muselés, n'est pas la bonne manière de faire accepter ces modifications.